TULLET
TÜLLE
COMMUNE
Secrétariat Général IT/SC

RÉPUBLIQUE PRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 3 790,50 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de l'indemnité immédiate à la suite du sinistre survenu le 17 août 2023, Rue du Docteur Valette à Tulle

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le 17 août 2023, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté un mât 'éclairage public sis rue du Docteur Valette à Tulle,
- Considérant qu'il a été nécessaire de procéder au remplacement dudit mât,
- Vu le chèque d'un montant de 3 790,50 € présenté par la M.A.I.F, correspondant au versement de l'indemnité immédiate,

## ARRETE:

- ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 3 790,50 €, présenté par la M.A.I.F 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de l'indemnité immédiate à la suite du sinistre survenu le 17 août 2023, Rue du Docteur Valette à Tulle, où un mât d'éclairage public a été endommagé.
- **ARTICLE 2 :** La recette en résultant sera inscrite au Budget de la Ville Compte : 75888 Code : ASSURANCE/ECLPUB
- **ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet de la Corrèze,
  - Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
  - Monsieur le Directeur Général des Services,
  - M.A.I.F
- **ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 15 Jama 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 15 Jama 2024

\*\*CORRE L'acques SPINDLER

AD2 \_ 090/2024